

## Mieux gérer le continuum terre-mer : pour des bénéfices partagés entre eaux continentales, côtières et marines



Juin 2025

### L'appel du Partenariat français pour l'eau à l'occasion de la 3ème Conférence des Nations unies sur l'Océan

#### MESSAGE 1

**Intégrer le rôle essentiel des eaux continentales** dans la santé des milieux côtiers et marins aux déclarations et travaux des Conférences des Nations unies sur l'Océan.<sup>3</sup>

#### MESSAGE 2

**Dépasser les silos sectoriels et systématiquement inclure un volet 'eau douce'** dans tous les sommets des Nations unies sur l'Océan.

#### MESSAGE 3

La protection des eaux marines nécessite d'agir pour **réduire les pollutions chimiques et biologiques issues des continents** : eaux usées non traitées, ruissellements d'eaux pluviales, rejets agricoles et rejets industriels, et déchets transportés par les cours d'eau.

*Si les eaux marines sont au cœur de l'agenda de l'UNOC-3, le continuum entre les eaux intérieures, côtières et les mers ne figure pas explicitement parmi les 8 axes prioritaires de la Conférence<sup>1</sup>. Or, la nature interconnectée des écosystèmes aquatiques signifie que les actions menées sur les eaux continentales, notamment en matière de prévention des pollutions, ont des effets directs sur la santé des écosystèmes marins et la santé humaine, ce qui avait notamment motivé l'adoption le 17 mai 1980 du Protocole relatif à la protection de la Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique par la Conférence de plénipotentiaires des Etats côtiers de la région méditerranéenne et que documente la Mission européenne Starfish 2030.<sup>2</sup>*

**Intégrer le rôle essentiel des eaux continentales dans la santé des milieux côtiers et marins aux déclarations et travaux des Conférences des Nations unies sur l'Océan.**

Renforcer la protection de l'océan nécessite d'agir sur les pollutions véhiculées par le réseau hydrographique — plastiques, microplastiques, contaminants chimiques — en améliorant la gestion de l'assainissement et des pollutions diffuses à l'échelle des bassins versants. La cible 3 de l'ODD 6, qui vise à améliorer la qualité de l'eau en réduisant les pollutions et en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non-traitées au niveau mondial, et la cible 1 de l'ODD 14 sur la prévention et la réduction de la pollution marine, en particulier celle résultant des activités terrestres, se répondent directement et devraient faire partie intégrante du programme de cette conférence de l'ONU sur l'Océan afin de favoriser les synergies pour la préservation conjointe des eaux continentales, côtières et marines. Il en va ainsi plus largement de l'objectif de protéger 30 % des zones marines et terrestres d'ici 2030, fixé dans le cadre de l'Accord de Kunming-Montréal, qui ne peut être atteint sans une meilleure reconnaissance des enjeux partagés du continuum terre-mer.

Par ailleurs, les mesures prises pour lutter contre la dégradation des écosystèmes aquatiques doivent garantir qu'ils restent hydrologiquement connectés à travers une continuité écologique entre glaciers, rivières, lacs, zones humides et eaux souterraines de la source à la mer.<sup>3</sup>

**Adopter une vision globale du continuum terre-mer et promouvoir des gestions coordonnées des eaux continentales, côtières et marines est primordial pour que les engagements pris dans le cadre de l'UNOC-3 produisent des effets positifs sur l'ensemble des écosystèmes du continuum et des sociétés humaines qui en dépendent.** Ces gestions se doivent d'être transparentes, démocratiques, inclusives, concertées et fondées sur la science pour permettre d'intégrer les besoins et les usages des différentes communautés d'acteurs, associées tant aux eaux douces, côtières que marines.

<sup>1</sup> Ministère français de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, « Les huit objectifs de la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan annoncés à SOS Océan », 07/04/2025, Lien : [SOS Océan : huit objectifs de l'UNOC-3 | Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche](#)

<sup>2</sup> Commission européenne, Mission Starfish 2030, septembre 2020, Lien : [Mission Starfish 2030 - Publications Office of the EU](#). Le rapport de la Mission européenne Starfish 2030 (septembre 2020) plaide pour une approche intégrée de la santé des océans, des mers, de l'ensemble des eaux intérieures (de surface et souterraines) et côtières à l'horizon 2030, intégrant en particulier l'enjeu des pollutions qui les affectent.

<sup>3</sup> Objectif A du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

*La coopération entre les organismes créés en vertu des Conventions de Rio connaît une dynamique croissante sur la scène politique mondiale. Si chacune aborde les enjeux de l'eau sous un angle spécifique (dégradation des terres, résilience climatique et conservation de la biodiversité), la gestion de l'eau et du continuum terre-mer appelle une coopération renforcée entre les 3 Conventions sur cet enjeu particulier, en réponse à ces interdépendances.*

### **Dépasser les silos sectoriels et systématiquement inclure un volet 'eau douce' dans tous les sommets des Nations unies sur l'Océan.**

Reconnaître l'importance de l'eau douce et des écosystèmes aquatiques pour atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Agenda 2030.

L'objectif est de garantir que l'**importance conjointe des eaux douces, côtières et marines et des écosystèmes aquatiques associés dont nous dépendons tous, soit prise en compte dans le cadre des travaux des 3 conventions de Rio (CNULCD, CCNUCC et CDB), des prochaines conférences de l'ONU consacrées à l'océan et à l'eau, et des travaux relatifs à l'Agenda 2030 et post-2030**. Ces interdépendances s'illustrent par des enjeux communs et la nécessité d'actions coordonnées pour atteindre les ODD 2, 6, 13, 14 et 15 notamment.

Dans ce cadre, il est fondamental que l'**interdisciplinarité et les dialogues multi-sectoriels inclusifs soient valorisés**. Ceci pourrait s'illustrer par exemple par une coopération approfondie entre organes scientifiques, qui pourrait mener à la publication de rapports transversaux communs entre le GIEC, l'IPBES, le HLPE (CSA)<sup>4</sup> et l'IPOS<sup>5</sup>.

**Nous plaidons pour une sortie des « silos » sectoriels et l'inclusion systématique d'un**

**volet 'eau douce' dans tous les sommets thématiques des Nations unies sur l'Océan dans l'esprit d'atteindre de façon opérationnelle les nombreuses ambitions de l'Agenda 2030 relatives à l'eau, en particulier celles des ODD 6 et 14 en mobilisant tous les acteurs pouvant y contribuer, par exemple ceux de l'agriculture et de la pêche, de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie...**

### **Vers un traité mondial contre la pollution plastique ambitieux**

Le PFE appelle à un traité mondial contre la pollution plastique ambitieux, tout en rappelant l'importance d'agir simultanément contre les autres formes de pollution préjudiciables pour la santé des océans et humaine.

<sup>4</sup> Groupe d'experts de haut niveau (High Level Panel of Experts) sur la sécurité alimentaire et la nutrition

<sup>5</sup> GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat ; IPBES : Plateforme intergouvernementale

scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; IPOS : Plateforme internationale sur la durabilité de l'océan.

*La protection de la santé marine, mais aussi humaine, nécessite de maîtriser les quantités de polluants, de nutriments et de demandes en oxygène qui sont déversées par les fleuves dans les mers et océans. Or les volumes d'eaux usées rejetées sans traitement approprié de dépollution sont énormes. La part mondiale des eaux usées domestiques rejetées dans l'environnement sans traitement approprié était ainsi estimée à 42 % en 2022<sup>6</sup>, ce qui rend inaccessible l'atteinte de la cible ODD 6.3 visant à les réduire de moitié. Concernant les rejets d'eaux usées industrielles, seuls 27 % seraient traités de manière sûre, une estimation toutefois basée sur des données limitées provenant de 22 pays. A ces sources de pollutions s'ajoutent les débits d'eaux pluviales chargés de pollutions de lessivage des sols et bâtiments, débits qui peuvent augmenter en cas d'événement pluvial extrême lié aux changements climatiques. S'y ajoutent également les rejets de nutriments provenant des activités agricoles, en particulier les rejets de nitrates et phosphates qui perturbent les eaux côtières, ainsi que l'immersion de déchets.*

**La protection des eaux marines nécessite d'agir pour réduire les pollutions chimiques et biologiques issues des continents : eaux usées non traitées, ruissellements d'eaux pluviales, rejets agricoles et rejets industriels et déchets transportés par les cours d'eau.**

**Les actions à entreprendre pour atteindre la cible ODD 14.1 sur les pollutions marines résultant d'activités terrestres incluent la valorisation d'infrastructures terrestres, qu'elles soient grises ou vertes, comme les systèmes d'assainissement, la désimperméabilisation des sols, ou encore la restauration d'écosystèmes tels que les zones humides — notamment les mangroves, les marais salants ou les herbiers marins. Le rôle de ces solutions est crucial pour la santé des écosystèmes d'eau douce et de l'océan, dont la dégradation, parfois amplifiée par le changement climatique, entraîne des impacts sociaux, économiques et environnementaux significatifs.**

Parmi ces leviers d'action, les **Solutions fondées sur la Nature pour la résilience climatique (SfN)** peuvent favoriser des gestions coordonnées des eaux intérieures, des sols et des milieux côtiers et marins, et apporter des co-bénéfices majeurs. C'est le cas par exemple des mangroves citées plus haut, associant restauration écologique, captation du carbone

**L'initiative Mangrove Breakthrough**

Cette initiative constitue à la fois un manifeste et un cadre opérationnel visant à accélérer la restauration des mangroves et à mobiliser les investissements des acteurs étatiques et non étatiques. A ce jour, une cinquantaine de pays y ont déjà adhéré.

Il est fortement attendu des États qu'ils adhèrent au Mangrove Breakthrough, et concrétisent leur adhésion par une contribution significative aux financements nécessaires. (Estimation de la Global Mangrove Alliance : 4 Md\$ à horizon 2030.)

Le PFE est membre de l'Initiative Française pour le Mangrove Breakthrough, un collectif composé des personnes ressources identifiées sur le thème de la mangrove. Cette initiative vise à mettre en commun les compétences et les connaissances françaises afin de répondre aux enjeux portés par le Mangrove Breakthrough.

<sup>6</sup> Indicateur ODD 6.3.1 selon « Progress on the proportion of domestic and industrial wastewater flows safely treated – Mid-term status of SDG Indicator 6.3.1 and acceleration needs ... », UN-Habitat et OMS, 2024

et résilience des populations des littoraux face aux risques que posent les catastrophes naturelles.

L'ancrage territorial et la gouvernance inclusive qui caractérisent l'approche des SfN<sup>7</sup> en font un levier de co-bénéfices écologiques, sociaux, politiques et économiques, notamment en zones littorales, grâce au maintien des fonctions essentielles des écosystèmes, de l'amont à l'aval des bassins versants.

Nous plaidons pour amplifier et accélérer la mise en place de toutes ces solutions qui visent à réduire les pollutions des eaux continentales, côtières et marines. Pour ce faire, la **diversification des sources de financement** nous paraît nécessaire<sup>8</sup> et appelle, à toutes les échelles de gouvernance, la massification coordonnée des fonds publics et des investissements privés. Enfin, le **renforcement des capacités** nécessaires à la mise en œuvre de ces solutions et à une vision intégrée du continuum terre-mer nous semble indispensable tant ces enjeux demeurent mal connus. La formation ciblée des parties prenantes pourrait permettre une meilleure coordination multisectorielle pour garantir la gestion durable du cycle hydrologique et des écosystèmes associés, de la source à la mer.

### La coopération transfrontalière

60% des cours d'eau sont partagés par au moins deux pays. Or ce n'est que sur 59% de leur longueur qu'ils bénéficient d'accords opérationnels de coopération entre les pays riverains (indicateur ODD 6.5.2) : sur les prélèvements en eau, la prévention de la pollution, le partage des bénéfices... La nature transfrontalière de ces cours d'eau augmente en complexité la gestion des bassins hydrographiques et ce sont autant de risques supplémentaires pour la quantité et la qualité des eaux qui arrivent aux embouchures des fleuves.

A ce titre, nous rappelons que la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux peut être ratifiée par tous les États membres des Nations unies et fournit des dispositions juridiques pertinentes pour gérer ces milieux et ressources en eau partagés.

## Le Partenariat Français pour l'Eau

*Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics, privés et associatifs, actifs à l'international. Il porte depuis plus de 15 ans un plaidoyer au niveau international pour améliorer la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les actions et politiques et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux d'autres pays.*

*Le PFE rassemble aujourd'hui près de 200 membres, acteurs publics et privés de l'eau, qui sont à l'image de la gestion de l'eau en France. Ces acteurs sont regroupés au sein des 6 collèges suivants : Etat et établissements publics ; ONG, associations et fondations ; collectivités territoriales et parlementaires ; acteurs économiques ; institutions de recherche et de formation ; personnes physiques françaises et étrangères.*

<sup>7</sup> UICN, « Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature », 2020, Lien : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2020-020-Fr.pdf>

<sup>8</sup> Cible 19 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

*Les activités du PFE sont rendues possibles grâce au soutien actif de nos membres et à celui de nos partenaires financiers.*



*Nous remercions sincèrement nos partenaires pour leur confiance et leur fidélité.*